

ANTON PAAR GMBH – GRANDE CAMPAGNE DE REMISE DE BLOC-NOTES DE SURFACE 2018

Conditions et modalités

Pour récompenser l'intérêt de ses clients pour ses produits TriTec, Surpass, SAXS et Microscope à force atomique, Anton Paar GmbH, Anton-Paar-Straße 20, 8054 Graz, Autriche (ci-après « Anton Paar »), distribue des bloc-notes. L'inscription à cette campagne concerne uniquement les pays où Anton Paar est représenté via une société affiliée (<https://www.anton-paar.com/corp-en/about-us/company/>) et exige l'acceptation de ces conditions et modalités.

Les prospects intéressés peuvent participer, jusqu'à épuisement de stocks, en registrant leurs coordonnées complètes et correctes à <https://www.anton-paar.com/surface-characterization>. Seul le moment de réception du formulaire d'inscription par Anton Paar est décisif. La filiale Anton Paar respective contactera les destinataires via les données de contact fournies pour planifier un rendez-vous. Le participant est seul responsable de renseigner l'adresse e-mail correcte sur le formulaire d'inscription. Aucune responsabilité n'est assumée pour la notification des destinataires. Le bloc-notes sera uniquement remis par le représentant commercial Anton Paar lors du rendez-vous prévu. La livraison n'est pas assurée. La décision d'Anton Paar est irréversible et aucune correspondance ne sera échangée. Tout recours à des tribunaux est exclu. La participation des employés du groupe Anton Paar et leurs proches, ainsi que des entités ou personnes non autorisées par la loi n'est pas permise. En participant, chaque participant expressément et obligatoirement i) confirme qu'il a le droit de participer et ii) confirme avoir lu et compris les conditions générales et consent à s'y conformer

Anton Paar décline la responsabilité concernant toute fausse information relative à cette campagne donnée ou diffusée par les participants et/ou des tiers. Anton Paar ne garantit pas non plus l'exactitude ou l'exhaustivité des liens et/ou des références au cours de cette campagne. Anton Paar n'est pas responsable et exclut dans toute la mesure permise par la loi toute responsabilité, y compris la négligence, pour tout préjudice corporel, toute perte ou tout dommage, y compris la perte d'opportunité, directe, indirecte, spéciale ou consécutive de cette campagne, y compris, mais sans s'y limiter, i) toute difficulté technique ou mauvais fonctionnement du matériel ; ii) tout vol, accès non autorisé ou toute ingérence de tiers ; iii) toute réclamation de participation tardive, perdue, altérée, endommagée ou mal acheminée (avant et après le réceptionnement d'Anton Paar) pour toute raison indépendante de la volonté d'Anton Paar ; ou iv) toute obligation fiscale, sauf indication expresse contraire dans les présentes.

Anton Paar se réserve le droit de modifier et de mettre à jour les présentes conditions générales à tout moment sans préavis et de les publier sur ce site. Ces conditions générales sont régies et interprétées conformément au droit autrichien, à l'exclusion de ses dispositions sur les conflits de lois. Les parties se soumettent à la juridiction des tribunaux compétents de Graz, en Autriche.

Données personnelles du participant

Les participants à cette campagne sont tenus de porter les données personnelles dans le formulaire d'inscription. Anton Paar a le droit de collecter, traiter et utiliser les données soumises pour l'exécution et la réalisation de cette campagne d'ouverture et à des fins de commercialisation et d'analyse marketing au sein du groupe Anton Paar et les participants acceptent expressément les présentes. Les participants acceptent en outre de recevoir des courriers électroniques en rapport avec les objectifs susmentionnés d'Anton Paar à l'adresse électronique fournie.

Les participants ont le droit de révoquer leur participation à cette campagne et le consentement à la sauvegarde et à l'utilisation de leurs données conformément à cette disposition. La révocation doit être adressée à web@anton-paar.com. En cas de révocation du consentement susmentionné, les données soumises par chaque participant seront immédiatement supprimées et le participant ne pourra en conséquence plus recevoir de bloc-notes.

En vigueur le : 1^{er} mars 2018